

# LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

## Objectif

- Favoriser l'insertion professionnelle
- Préparer un diplôme ou acquérir une qualification professionnelle en qualité de salarié.

## Les modalités du contrat

- Forme du contrat : CDD – CDI
- Statut : salarié
- Durée : 6 mois à 24 mois suivant de la formation préparée
- Rémunération : entre 55 et 80% su SMIC
- Période d'essai : 1 mois

## Organisation de la formation

- La répartition du temps est de 2 jours en centre de formation et 3 jours en entreprise.

## Financement

Coût de la formation est financé à 100% par un OPCA, organisme auquel l'entreprise verse ses cotisations pour la formation (OPCASSUR, AGEFOS PME, OPCAREG, AFDAS, OPCA CGM, FAFIEC...)

## Rémunération

L'entreprise verse un salaire dont le minimum varie avec l'âge du salarié et son niveau de qualification. Salaire à définir avec l'OPCA, il peut varier selon les accords de branche.

Age		niveau inférieur au bac ou bac général	bac pro ou diplôme universitaire
18 - 20 ans	% du SMIC	55%	65%
	salaire brut (€) salarié	750,75	887,25
	salaire net (€) salarié	584,95	691,29
	coût total employeur* (€)	893,69	1061,08
21 - 26 ans	% du SMIC	70%	80%
	salaire brut (€) salarié	955,52	1092
	salaire net (€) salarié	744,47	850,82
	coût total employeur* (€)	1144,76	1312,16

\* Charges patronales variable se lon l'effectif - Base 35 heures

## Avantages pour l'entreprise

- Loi Fillon : concerne les bas salaires (1.6 fois le SMIC) allègement des cotisations patronales dues au titre des assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès) et des allocations familiales.
- Prime tutorale de 230 € x 6 mois (selon l'OPCA)
- Nouvelle prime gouvernementale
- Le salarié n'est pas compté dans les effectifs pour les seuils sociaux et fiscaux
- Pas d'indemnité de fin de contrat

Renseignements sur le Contrat de Professionnalisation

6, rue Pierre Cazeneuve - 31200 TOULOUSE – Tél : 05.61.51.14.09

Mail : contact@la-pradette.com - www.la-pradette.com